


LES PRATIQUES DE FIABILISATION DE L'INTERVENANT (PFI)

Minute d'arrêt



Sur place, je fais un état des lieux complet:

- ✓ Est-ce la bonne tranche, le bon local, le bon matériel?
- ✓ La bonne procédure, les bons outils?
- ✓ L'environnement est sans risques pour moi et les autres (regard 360°)?

Je fais un minute d'arrêt:

- ✓ Juste avant mon intervention,
- ✓ Lors d'une interruption (appel téléphonique par exemple),
- ✓ En cas d'imprévu durant l'intervention.

EDF

DPN/UNIE/GPSN/MSN

2

Pourquoi :

- Pour garantir la sécurité personnelle de l'intervenant.
- Pour ne pas se laisser entraîner trop rapidement dans l'action.

Quand :

- Immédiatement **AVANT toute intervention sur un équipement** ou dans un local à risque.
- En cas **d'INTERRUPTION de l'activité en cours.**
- Lorsque l'intervention rencontre des **IMPREVUS** et des aléas.

Comment :

- Arrivé devant le matériel concerné, l'intervenant doit :
 - ausculter son environnement de travail et y détecter les risques potentiels (regard 360 ° ainsi que sol et plafond),
 - vérifier une dernière fois qu'il est bien sur la bonne tranche, la bonne voie, le bon matériel et muni de la bonne procédure.
- Lors d'une interruption l'intervenant doit :

- repérer le point précis d'interruption de son activité,
- reprendre l'identification complète du matériel (tranche, voie, matériel, ...),
- recommencer l'activité au point précis de son interruption.
- Lorsque l'intervention ne se déroule pas comme prévue, l'intervenant doit :
 - cesser son action au plus tôt (conditions d'arrêt prévues lors du Pré Job Briefing),
 - analyser la nouvelle situation et les risques qui y sont associés, en reprenant l'AdR,
 - prendre les conseils de la hiérarchie et/ou des collègues expérimentés,
 - ne reprendre l'activité que lorsque toutes les interrogations sont levées et les conditions de reprise de l'intervention partagées.


 Diffusion par CÔTE avec accord